

VILLE DE  
RIORGES

N° DCM\_2023\_305

OBJET :

**PATRIMOINE – VOIRIE –  
RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

REQUALIFICATION DE LA RUE  
PIERRE SEMARD

APPROBATION DE L'AVENANT  
N° 1 AU LOT N° 1

ABROGATION DE LA  
DELIBERATION  
N° DCM\_2023\_187

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du 25 OCTOBRE 2023 – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 18 octobre 2023 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que le titre de la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 26 octobre 2023.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire*, Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Vincent MOISSONNIER, Catherine REMY-MENU, Gaëtan REDEUILH, Bérenger CENTI, *conseillers municipaux*.

*Absent avec excuses* : Pascaline PATIN, *conseillère municipale déléguée*, Cédric SCHÜNEMANN, Valérie MACHON, Catherine ZAPPA et Bernard JACQUOLETTO, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuse* :

*Secrétaire élue pour la durée de la session* : Delphine DEBATISSE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Pascaline PATIN Cédric SCHÜNEMANN Valérie MACHON Catherine ZAPPA Bernard JACQUOLETTO	Chantal LACOUR Eric MICHAUD Delphine DEBATISSE Bérenger CENTI Vincent MOISSONNIER

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS**

**REQUALIFICATION DE LA RUE PIERRE SEMARD  
APPROBATION DE L'AVENANT N°1 LOT N°1**

**Abrogation de la délibération n° DCM\_2023\_287  
du 21 septembre 2023**

Daniel CORRE, adjoint au maire en charge de la voirie, des réseaux et de la défense expose à l'assemblée :

***Suite à une erreur de retranscription des montants de l'avenant n°1 dans le corps du texte de la délibération du 21 septembre 2023, il convient de redélibérer avec le bon montant inscrit dans le tableau récapitulatif joint.***

Dans le cadre des travaux de requalification de la rue Pierre SEMARD, le conseil municipal a approuvé par délibération le 16 mars 2023, les marchés pour les travaux de cette voie.

Le conseil municipal a notamment autorisé le maire à signer le lot n°1 : « Terrassement voirie réseaux divers » avec la société EUROVIA DALA située à Riorges.

Le présent modificatif a pour objet l'augmentation du montant des travaux de la tranche ferme à la suite de différentes modifications en cours de chantier et notamment :

- la modification de l'emprise de la tranche ferme, afin d'intégrer l'ensemble du carrefour rue Pierre Semard – Rue Antoine Burelier dans la tranche ferme,
- la réalisation d'un béton désactivé devant le bar tabac,
- l'ajout de potelets métalliques.

*Le montant global de l'avenant est de 28 846,10 € HT soit un montant de 34 615,32 € TTC dont TVA à 20 % de 5 769,22 €.*

Il convient donc de modifier le montant de cette tranche optionnelle de la manière suivante :

**Marché de base :**

Marché de Base TRANCHE FERME H.T.....	223 737,50 €
Marché de Base TRANCHE OPTIONNELLE 1 H.T.....	497 003,50 €
Marché de Base TRANCHE OPTIONNELLE 2 H.T.....	637 775,50 €
Marché de TOTAL H.T .....	1 358 516,50 €
TVA - 20 %.....	217 703,30 €
Montant Marché de base TTC. ....	1 630 219,80 €

**Avenant 01 :**

Avenant n°1 HT .....	28 846,10 €
TVA - 20 % .....	5 769,22 €
Avenant n°1 TTC .....	34 615,32€

**Marché + Avenant 01 :**

Marché de Base TRANCHE FERME H.T + Avenant 01 .....	252 583,60 €
Marché de Base TRANCHE OPTIONNELLE 1 H.T.....	497 003,50 €
Marché de Base TRANCHE OPTIONNELLE 2 H.T.....	637 775,50 €
Marché de TOTAL H.T .....	1 387 362,60 €
TVA - 20 %.....	277 472,52 €
Montant Marché de base TTC. ....	1 664 835,12 €

Le marché de l'entreprise EUROVIA se trouve porté à la somme de :  
1 664 835,12 € TTC dont 277 472,52 € T.V.A. à 20 % (+ 2.12 %).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité* :

1°) abroge la délibération n° DCM\_2023\_287 du 21 septembre 2023 se rapportant au même objet ;

2°) approuve l'avenant n° 1 du lot n° 1 : « terrassement, voirie, réseaux divers » passé avec la société EUROVIA DALA pour le marché de requalification de la rue Pierre Semard

3°) dit le montant dudit avenant s'élève à 28 846,10 € HT soit 34 615,32 € TTC ;

.../...

4°) autorise le maire à le signer ;

5°) dit que la dépense en résultat sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de l'exercice.

Riorges, le 26 octobre 2023

La secrétaire de séance,  
Delphine DEBATISSE

Le Maire,  
Jean-Luc CHERVIN